

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015  
Délibération n° 2015 - 50**

**20 – RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE –  
EVOLUTION DE L'OFFRE LIGNES REGULIERES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2015 ET DES  
TARIFS AU 1ER JUILLET 2015 - APPROBATIONN**

Date de la convocation : le 03 Avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

**Présents : 76**

M. AFFILE Bertrand, M. ALLARD Gérard, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHÉFEU Catherine, M. TRICHET Franckie, M. VOUZÉLLAUD François

**Absents et représentés : 21**

M. ALIX Jean-Guy (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. BUQUEN Eric (pouvoir à M. ALLARD Gérard), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZÉLLAUD François), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme LESKE Magali (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à M. RAMIN Louis - Charles), M. PRAS Pascal (pouvoir à Mme CHEVALLÉREAU Claudine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. VEY Alain (pouvoir à M. MOUNIER Serge)

**Absent : 0**

**20 – RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE L'AGGLOMERATION NANTAISE – EVOLUTION DE L'OFFRE LIGNES REGULIERES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2015 ET DES TARIFS AU 1ER JUILLET 2015 - APPROBATION**

**EXPOSE**

Au cours des dernières années et particulièrement des années 2012 et 2013, l'offre de transports collectifs a fortement augmenté par la mise en service de l'ensemble des lignes Chronobus et les adaptations du réseau qui les ont accompagnées. Malgré une forte hausse de la fréquentation et compte tenu que les recettes couvrent en moyenne 38,5 % des dépenses de fonctionnement et 30 % des dépenses cumulées investissement et fonctionnement, l'enjeu de stabiliser le déficit d'exploitation du réseau est essentiel afin de pouvoir dans les années à venir :

- réaliser les investissements de maintenance et renouvellement des infrastructures et des matériels roulants qui sont en progression forte par rapport aux précédentes décennies ;
- accompagner le développement urbain de notre territoire par les adaptations d'offre de transport.

Les modifications d'offre proposées par cette délibération concernent essentiellement des adaptations liées au besoin de renforcer les moyens en lien avec les évolutions parfois fortes de fréquentation constatées.

Les modifications tarifaires proposées au 1<sup>er</sup> juillet 2015, visent d'une part à simplifier la grille tarifaire du fait des décisions prises par le conseil métropolitain de mise en œuvre d'une tarification solidaire au 1<sup>er</sup> janvier 2016, d'autre part de générer des recettes visant à stabiliser la part supportée par les usagers et les contribuables dans le financement du réseau de transports collectifs urbains, et ainsi permettre les investissements et les évolutions d'offre à venir.

**1 – LES EVOLUTIONS D'OFFRE SUR LE RESEAU**

Depuis la mise en service des 7 lignes chronobus, le réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise connaît chaque année des hausses de fréquentation qui nécessitent des adaptations de l'offre de service pour permettre d'absorber les charges constatées sur diverses lignes du réseau.

En 2014, l'évolution de la fréquentation est de + 3 % par rapport à 2013, soit 130,4 millions de voyages pour l'année.

Il est donc proposé pour la rentrée de septembre 2015 de prévoir des ajustements d'offre pour permettre de répondre à cette hausse de la fréquentation mais également de mettre en œuvre le projet d'optimisation de l'offre de desserte en transports collectifs sur la commune de Couëron, qui a fait l'objet de réflexions et d'études menées avec la commune depuis 2 ans.

Les évolutions d'offre envisagées pour septembre 2015 sont détaillées ci-après :

✓ **OPTIMISATION DE L'OFFRE SUR LA COMMUNE DE COUËRON : + 259 400 KM/AN**

La refonte de la desserte prévoit :

- une simplification du tracé de la ligne 91 en supprimant les deux branches terminales de la ligne et en créant un terminus unique à l'arrêt « Couëron-Bougon »,
- la création d'une ligne 71 « Hermeland – Bac de Couëron » à la place de l'actuelle ligne 84. L'itinéraire de cette ligne permet de desservir le secteur Ouest de la commune, le Boulevard de l'Europe et le secteur de la Métairie pour offrir une connexion avec la ligne 73 et la ligne 1 de tramway à l'arrêt « François Mitterrand »,
- la création d'un service le dimanche et d'un service de nuit sur la ligne 71. Par conséquent, le prolongement de la C3 vers Mairie de Saint Herblain en service de nuit est supprimé,

- l'ajout d'un départ supplémentaire sur la E1 à 8h40 et la modification du terminus de la ligne désormais effectué à l'arrêt « Océan » plutôt qu'au Vélodrome.
- la mise en œuvre d'une ligne scolaire pour permettre l'acheminement des lycéens de Couëron vers le lycée de secteur Albert Camus, un aller le matin et deux retours le soir.

✓ **RENFORCEMENT DE L'OFFRE SUR LA LIGNE C5 : + 35 500 KM/AN**

Les très fortes augmentations de fréquentation constatées sur la ligne C5 depuis sa mise en service (+43% entre 2013-2014 et 2014-2015) et l'accroissement des effectifs du Lycée Polyvalent Nelson Mandela pour la rentrée prochaine nécessitent de renforcer les fréquences de la ligne pour passer de 5 à 4mn en heure de pointe du matin et du soir.

✓ **RENFORCEMENT DE L'OFFRE SUR LA LIGNE E8 : + 33 900 KM/AN**

Depuis sa mise en service en septembre 2010, la fréquentation de la ligne E8 (ligne express du Pellerin) est en constante progression (plus de 80 % depuis sa création). Depuis septembre 2012, la fréquence de la ligne est ainsi passée de 30 à 20 mn et cette dynamique nécessite une nouvelle amélioration de fréquence pour passer à 15 mn.

✓ **AUTRES AJUSTEMENTS : + 6 200 KM/AN**

<b>Communes</b>	<b>Ligne</b>	<b>Opération</b>	<b>Kilomètres supplémentaires</b>
Bouaye	L68 / 88	Pour fiabiliser la desserte de la gare de Bouaye et assurer les correspondances avec les TER, les itinéraires des lignes 68 et 88 sont modifiés pour passer par la rue de la Pommeraie.	- 2 100
Rezé	L36	Service de nuit : suppression de la desserte fine de la Zone Industrielle des Hautes Iles à partir de 22h30 (Arrêts « Haute-Ile », « Platière », « Basse Ile », « Sorin » et Tabarly) du fait d'une faible fréquentation (2 montées en jour rose et 5 montées en jour vert).	- 700
Le Pellerin	L99	Le samedi, jusqu'à 14H (du fait du marché), itinéraire de la ligne limité à l'arrêt « Le Pellerin » pour éviter les difficultés de circulation.	- 900
Les Sorinières	C4	Les fortes fréquentations constatées sur la ligne nécessitent de prolonger les renforts mis en place en septembre 2014 de l'arrêt « Corbinerie » à l'arrêt « Mairie Sorinières ».	+ 2 000
Nantes	L23	Optimisation de la desserte le dimanche (jour bleu hiver) : amélioration de la fréquence et passage de 40 à 35 mn.	+ 7 900

✓ **RENUMÉROTATION DES LIGNES DU RESEAU**

Afin de poursuivre le travail de renumérotation des lignes du réseau entamé depuis la rentrée de septembre 2013 et de retrouver une logique et une unité dans la numérotation des lignes des différents secteurs de l'agglomération, les indices des lignes suivantes sont modifiés :

Ancien numéro	Nouveau numéro
Ligne 25	Ligne 20
Ligne 70	Ligne 10
Ligne 73	Ligne 50
Ligne 74	Ligne 40
Ligne 90	Ligne 69
Ligne 99	Ligne 78

Rappel du principe de renumérotation :

- Réseau structurant tramway/busway numérotation de 1 à 9,
- Réseau structurant Ligne chronobus numérotation de 1 à 20 avec la lettre C devant, un chiffre se rapportant au secteur géographique et la lettre E devant,
- Ligne Express numérotation par dizaine avec la lettre C devant pour des Chronobus,
- Ligne de rocade numérotation de 1 à 9,
- Secteur géographique numérotation de 1 à 20 avec la lettre C devant, un chiffre se rapportant au secteur géographique et la lettre E devant,
  - Ile de Nantes / Nantes Nord numéro 21 à 30,
  - Nantes Sud / Pirmil numéro 31 à 39,
  - Au delà du périphérique numéro supérieur à 40.

**Le bilan kilométrique prévisionnel total fait apparaître une hausse de 335 000 kilomètres en année pleine, soit + 1,23 % par rapport aux 27 287 000 de kilomètres réalisés en 2014.**

## 2 – LES EVOLUTIONS DE TARIFS SUR LE RÉSEAU

### 1- Evolutions de tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2015

Afin de limiter le déficit d'exploitation du réseau de transports collectifs et de stabiliser la part supportée par les usagers au coût d'exploitation du réseau (38,5 %), il est proposé de retenir pour application au 1<sup>er</sup> juillet 2015, la grille tarifaire suivante :

Titres		Tarifs 01/07/2015 en €
Tickets	Ticket à l'unité	1,6
	Ticket à l'unité vendu à bord	2
	Ticket unité – Formule sur Mesure	1,45
	Ticket unité tarif réduit – Formule sur Mesure	0,9
	Carnet 10 tickets	14,5
	Carnet 10 tickets tarifs réduits	9
	Ticket 24 Heures	5
	Ticket 24 Heures – 4 personnes	8
	Ticket samedi	4
	Ticket 7 jours Pratik + <sup>(3)</sup>	16,8
	Ticket Affaire (1 <sup>er</sup> jour)	5
	Ticket Affaire (jour supplémentaire)	2,5
	Ticket navette aéroport	8
Pass	Pass	582
	Pass - de 26 ans	267

	Pass - de 18 ans	253
	Pass - de 12 ans	145
	Pass retraité + de 60 ans	328
	Pass retraité + de 60 ans tarif réduit	126
	Pass entreprise	695
	Cyclotan	120
	Cyclotan Pro	240
Billets mensuels	Billet mensuel	63
	Billet mensuel Pratik + <sup>(2)</sup>	50,4
	Billet mensuel - de 26 ans	37
	Billet mensuel - de 18 ans	28
	Billet mensuel - de 12 ans	16
	Billet mensuel retraité + de 60 ans	34
	Billet mensuel retraité + de 60 ans tarif réduit	12,5
Libellule <sup>(1)</sup>	Carnet de 6 tickets plein tarif	24
	Carnet de 6 tickets tarif réduit intermédiaire	15
	Carnet de 6 tickets tarif réduit	9

<sup>(1)</sup> Libellule est un dispositif de transport solidaire à la demande accessible grâce à des tickets spécifiques vendus par carnets. Il existe trois niveaux de tarifs : un tarif de base (24€) et deux tarifs intermédiaires (15 € et 9 €). La commune détermine librement l'accès à ces niveaux de tarif selon les ressources individuelles de chaque des ayants droit. La commune verse ensuite à la SEMITAN la différence entre les niveaux de tarif et le tarif de base suivant le nombre de titres distribués.

<sup>(2)</sup> Tarif billet mensuel Pratik + = mensuel urbain – 20%, arrondi au dixième d'euro supérieur

<sup>(3)</sup> Tarif ticket 7 jours Pratik + = 1/3 du prix du billet mensuel Pratik +, arrondi au dixième d'euro supérieur

Nantes Métropole poursuit la politique de report modal déjà engagée avec une grille tarifaire adaptée aux différents usages du réseau :

- les usages intensifs avec la mise en place des pass (le pass salarié augmente de 37 €/an soit 3,08 €/mois (soit 1,54 €/mois pour les usagers bénéficiant de la prime employeur), les pass moins de 26 ans, moins de 18 ans et moins de 12 ans augmentent respectivement de 17, de 13 et de 10 €/an,
- les « occasionnels réguliers » avec la formule LIBERTAN sur mesure (dont le prix au voyage n'augmente que de 5 cts et demeure toujours plafonné au coût du billet mensuel de la catégorie)
- les occasionnels purs : passage du carnet de 10 tickets de 14 € à 14,5 € soit + 5 cts d'€ par déplacement, passage du ticket unité de 1,5 € à 1,6 € soit + 10cts d'€ et maintien à 2€ du ticket unité vendu à bord des bus.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en place des mesures complémentaires :

**- Pour les enfants :**

Gratuité du réseau jusqu'à 6 ans au lieu de 4 ans actuellement.

**- Pour les étudiants et les actifs :**

Une formule « Déjeunez à la carte » à partir du Libertan – Formule sur Mesure : les étudiants (- de 26 ans) et les actifs pourront bénéficier de – 50 % sur la deuxième validation s'ils voyagent du lundi au vendredi entre 12h et 14h.

**- Pour les salariés des entreprises abonnées à une Formule sur Mesure Pro :**

Un abonnement Cyclotan Pro permettant de combiner vélo pliant et transport en commun pour les déplacements professionnels (240 €/an).

## **2- Evolutions complémentaires au 1<sup>er</sup> janvier 2016**

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la tarification solidaire sur le réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise et de l'abandon du statut de l'individu au profit d'une analyse des ressources à l'échelle du ménage, il est proposé, simultanément à la mise en œuvre de ce dispositif, de simplifier et de clarifier la grille tarifaire TAN en supprimant les titres de transport liés au statut des individus et en proposant des aménagements de la grille tarifaire :

- . Suppression de la notion de retraité pour le pass et le billet mensuel « retraités + de 60 ans » qui devient « pass + 60 ans » accessible aux plus de 60 ans,
- . Suppression du pass et du billet mensuel « retraités + de 60 ans tarif réduit » compte tenu que les bénéficiaires concernés entreront dans les possibilités offertes par la tarification solidaire.

### **3- Evolutions complémentaires au 1<sup>er</sup> juillet 2016**

Compte tenu de la mise en œuvre de la tarification solidaire, permettant d'en faire bénéficier tous les membres d'un foyer dont les enfants, il est également proposé de supprimer les kits famille à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

#### **LE CONSEIL DELIBERE ET, PAR 59 VOIX POUR, 31 VOIX CONTRE ET 7 ABSTENTIONS**

1. Approuve les évolutions d'offre du réseau de transports collectifs urbains de l'agglomération nantaise, décrites ci-dessus, à mettre en œuvre en septembre 2015.
2. Approuve les évolutions tarifaires applicables sur le réseau de transports urbains au 1<sup>er</sup> juillet 2015 mentionnées ci-dessus.
3. Approuve les aménagements apportés à la grille tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2016 du fait de la mise en œuvre de la tarification solidaire.
4. Approuve la suppression du kit famille à compter de juillet 2016.
5. Autorise Madame la Présidente ou le Vice Président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.


Nantes, le 10 Avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole,



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND